Corrigé du brevet d’histoire-géographie 2022 : Amérique du Sud, novembre 2022

Corrigé du brevet d’histoire-géographie – 3ème

Voici le corrigé du brevet d’histoire-géographie et d’enseignement moral et civique, session 2022 « Amérique du Sud », novembre. Chaque réponse est rédigée, et le développement construit est donné en entier comme modèle. Pour progresser, fais d’abord le sujet seul, puis repère ce qui manque dans ta copie. Ensuite, comble tes lacunes avec le programme d’histoire de 3ème.

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en géographie

Question 1 (4 points)

La photographie montre l'intérieur d'un grand bâtiment fermé, long et aligné, où les porcs sont rassemblés en grand nombre dans des cases métalliques séparées par des allées. Les animaux ne sortent pas : on les nourrit et on les loge en bâtiment, sur des sols aménagés pour évacuer les déjections. L'équipement est industriel (structures métalliques, éclairage artificiel, circulation organisée). L'élevage est intensif parce qu'il cherche à produire le maximum de bêtes sur un espace réduit, avec peu de main-d'œuvre, des bâtiments modernes et une alimentation contrôlée. Le texte le confirme : l'exploitation vise jusqu'à 26 000 porcs par an et l'article parle d'« élevage industriel ».

Question 2 (3 points)

Philippe Bizien présente l'extension comme légale (le préfet l'a autorisée) et nécessaire face à la forte concurrence. Il explique qu'il doit se moderniser avec de nouveaux bâtiments pour « gagner en coûts de production ». Il affirme que l'élevage est « un secteur économique comme un autre » et que, sans moyens pour se moderniser, la production agricole disparaîtrait de France pour se faire « ailleurs, au Brésil ». Son argument est donc économique : rester compétitif et sauvegarder la production française.

Question 3 (4 points)

Les deux associations (riverains et défenseurs de l'eau) s'opposent à l'extension pour trois raisons. Premièrement, l'environnement : elles craignent une pollution accrue des cours d'eau et de l'air. Deuxièmement, les nuisances pour les habitants : la porcherie, déjà existante, provoque bruits, odeurs nauséabondes, poussières et ammoniac, et se trouve à 200 mètres du bourg. Troisièmement, l'activité touristique : l'extension serait « incompatible avec la vocation touristique » de cette commune du littoral. Elles dénoncent aussi l'influence d'un lobby de l'élevage industriel sur le préfet et ont déposé un recours en annulation devant le tribunal administratif de Rennes.

Question 4 (3 points)

Le document 2 présente un élevage d'agneaux en plein air, dans les prés salés de la baie du

Mont-Saint-Michel : le troupeau pâture dans un paysage naturel. L'élevage est extensif, de taille raisonnable, lié à un terroir précis, et l'alimentation naturelle donne à la viande une saveur recherchée. Il bénéficie d'un label de qualité, l'AOP (appellation d'origine protégée), qui garantit l'origine et le mode de production et permet de vendre plus cher. À l'inverse, le document 1 montre un élevage hors sol, en bâtiment, qui cherche la quantité et les coûts de production les plus bas pour vendre sur un marché concurrentiel. Le premier privilégie la qualité et l'identité du territoire, le second la productivité.

Question 5 (6 points)

Réponse rédigée attendue :

Les espaces productifs agricoles français sont très divers. Il existe d'une part une agriculture intensive et industrialisée, tournée vers la production de masse et l'exportation : les céréales et les betteraves du Bassin parisien, l'élevage porcin et avicole en Bretagne (document 1), souvent avec de grandes exploitations mécanisées. D'autre part, il existe une agriculture de qualité, liée au terroir, qui s'appuie sur les labels (AOP, IGP, label rouge) comme les agneaux de prés salés du Mont-Saint-Michel (document 2), ou les vignobles, les fromages d'appellation et les produits de montagne. S'y ajoutent l'agriculture biologique, les circuits courts et la vente directe, ainsi que des espaces plus extensifs (élevage de montagne, agropastoralisme).

Ces espaces sont aussi en constante évolution. Les exploitations se modernisent, se concentrent et deviennent moins nombreuses mais plus grandes, ce qui provoque des tensions avec les riverains quand elles polluent ou gênent (document 1). La concurrence mondiale oblige à baisser les coûts ou, au contraire, à monter en gamme. L'agriculture doit aussi s'adapter aux attentes de la société : respect de l'environnement, bien-être animal, produits locaux et de qualité. Enfin, l'urbanisation, le tourisme et l'industrie concurrencent les espaces agricoles. L'agriculture française combine donc plusieurs modèles qui évoluent sans cesse.

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques

Question 1 – Développement construit (14 points)

Texte modèle :

En juin 1940, la France subit une défaite militaire écrasante face à l'Allemagne nazie. Le gouvernement quitte Paris, puis le maréchal Pétain, devenu chef du gouvernement, demande l'armistice, signé le 22 juin 1940. Le pays se partage : les Allemands occupent le nord et la côte atlantique, le sud forme la zone libre, administrée depuis Vichy. Le 10 juillet 1940, l'Assemblée nationale vote les pleins pouvoirs à Pétain, qui met fin à la IIIème République et fonde l'État français. Le régime de Vichy est autoritaire et conduit une politique de collaboration.

Un régime autoritaire

Le régime de Vichy est d'abord un régime autoritaire. Pétain est « chef de l'État français » et concentre tous les pouvoirs : il fait les lois, nomme les ministres et n'est responsable devant personne. Les libertés sont supprimées : la démocratie, les élections et les partis politiques disparaissent, les syndicats sont dissous, la presse et la radio sont censurées, la police surveille la population.

Le régime remplace la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » par « Travail, Famille, Patrie » et met en place la « Révolution nationale » : retour aux valeurs traditionnelles, culte du chef, propagande autour de la personne de Pétain, encadrement de la jeunesse, place de la femme au foyer. Il organise l'exclusion de ceux qu'il considère comme les responsables de la défaite : dès octobre 1940, il adopte un statut des Juifs, puis d'autres lois antisémites ; les communistes, les francs-maçons et les opposants sont poursuivis.

Une politique de collaboration

Vichy pratique ensuite la collaboration avec l'Allemagne. Le 24 octobre 1940, à Montoire, Pétain rencontre Hitler et serre la main du Führer ; il annonce ensuite sa volonté de collaborer. L'État français livre à l'occupant une partie de sa production agricole et industrielle et paie les frais d'occupation. Avec Pierre Laval, la collaboration devient plus étroite : en 1942, la Relève puis, en 1943, le Service du travail obligatoire (STO) envoient des travailleurs français en Allemagne.

La police française aide les Allemands à arrêter les Juifs : la rafle du Vél' d'Hiv', les 16 et 17 juillet 1942, à Paris, est organisée par la police française, et des milliers de Juifs, dont des enfants, sont déportés vers les camps d'extermination. En janvier 1943, la Milice, créée par Vichy, traque les résistants et les Juifs aux côtés des Allemands.

Ainsi, de 1940 à 1944, le régime de Vichy s'appuie sur un pouvoir personnel et répressif et sur une collaboration active avec l'Allemagne nazie. Cette politique entraîne en retour la montée de la Résistance et son rejet par une partie croissante des Français. Il disparaît avec la Libération du territoire en 1944.

Question 2a

N°1 : Adolf Hitler (chef de l'Allemagne nazie). N°2 : le maréchal Philippe Pétain (chef de l'État français). N°3 : le général Charles de Gaulle (qui parle au micro de la BBC, à Londres, chef de la France libre).

Question 2b

Hitler est au pouvoir de 1933 à 1945 : nommé chancelier le 30 janvier 1933, il se donne tous les pouvoirs et se suicide en avril 1945, à la fin de la guerre.

Question 2c

Sur la frise, on colorie la période de la Seconde Guerre mondiale : de 1939 (début en septembre) à 1945 (fin en mai en Europe, en septembre en Asie). Pour la double flèche placée sur 1944-1946 (Libération et gouvernement provisoire de la République française dirigé par de Gaulle), on indique deux mesures parmi les suivantes : le droit de vote et d'éligibilité des femmes (ordonnance de 1944, premier vote en 1945) ; la création de la Sécurité sociale (1945) ; les nationalisations (de grandes entreprises et banques) ; la création des comités d'entreprise (1945) ; le rétablissement de la République et de la démocratie.

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique

Question 1

Les conditions relevées dans le document sont : parler français, avoir des revenus en France, connaître un minimum l'histoire de France, ou bien être marié depuis au moins 4 ans avec un Français ou une Française. Le texte précise que la nationalité n'est pas automatique, même après un mariage.

Question 2

On remet le livret le mercredi 14 juillet (2021). On a choisi cette date parce que c'est le jour de la Fête nationale, un jour « symbolique » : on célèbre la République et la nation. Les nouveaux Français participent à leur première cérémonie patriotique (commémoration du 14 juillet, chant de La Marseillaise) et deviennent officiellement membres de la communauté nationale.

Question 3

Un symbole républicain présent sur les documents est le drapeau tricolore bleu-blanc-rouge, visible sur la couverture du livret ; on peut aussi citer la mention « République française » ou la figure allégorique de la Liberté sur le texte de la Déclaration.

Question 4

C'est la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée en août 1789. Elle est remise aux nouveaux Français pour leur faire connaître les principes fondamentaux de la République (liberté, égalité, droits de chaque citoyen), valeurs qu'ils doivent respecter et qui les protègent désormais. Elle accompagne la Constitution et la Charte des droits et devoirs du citoyen français : acquérir la nationalité, c'est accepter les valeurs communes.

Question 5

Paragraphe attendu :

Il existe plusieurs moyens d'acquérir la nationalité française. On peut être français dès la naissance par filiation, si l'un des parents est français (droit du sang). Un enfant né en France de parents étrangers peut devenir français à sa majorité, ou plus tôt sur demande, s'il réside en France depuis un certain temps (droit du sol). Un étranger qui épouse un Français peut demander la nationalité après un délai de mariage (quatre ans). Enfin, on peut obtenir la nationalité par naturalisation, par décret, après une demande : il faut résider en France de façon durable, maîtriser la langue, avoir des revenus et connaître l'histoire et les valeurs de la République.

Devenir français apporte des droits : le droit de vote et d'éligibilité, l'accès aux emplois publics réservés aux nationaux, la protection du pays à l'étranger avec un passeport français et la libre circulation dans l'Union européenne. Cela implique aussi des devoirs : respecter la loi, payer l'impôt, participer à la défense du pays (journée défense et citoyenneté) et respecter les valeurs de la République comme la laïcité et l'égalité.

Conseils pour le jour J

- Pour une photographie, décrivez ce que l'on voit (bâtiments, animaux, équipements) puis tirez-en la conclusion demandée avec des mots du cours, ici « intensif ».

- Dans un développement construit sur Vichy, annoncez un plan clair (régime autoritaire, puis collaboration) et appuyez chaque idée sur une date ou un fait précis.
- Sur la page à rendre, nommez les personnages avec nom et fonction, et n'oubliez pas de colorier la frise comme demandé.
- En EMC, citez le document pour chaque réponse, puis ajoutez vos connaissances (droits et devoirs du citoyen) dans le paragraphe final.